

✓
AFFAIRE N° 19

LETTRE du Directeur des Prisons relative au projet de transfert de la Prison Centrale.

Le Maire donne lecture de la lettre de M. le Directeur des Prisons du daté du 14 Décembre 1960, n° 2077 Pr/B.

O B J E T: Projet de transfert de la Prison Centrale

REFERENCE: votre lettre n° 582 du 27 Juillet 1960
votre lettre n° 660 du 1er Septembre 1960.

Monsieur le Maire,

Par lettres citées en référence, vous m'avez saisi d'une proposition relative à l'échange du terrain et des bâtiments de l'actuelle prison de Saint-Denis contre un terrain d'une superficie de 15 hectares, sis au lieu dit "Commune Primat" sur lequel seraient construits un établissement pénitentiaire et des logements pour le personnel.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, sous réserve de l'avis favorable des services compétents en la matière, l'Administration Centrale a donné son accord à la réalisation de cette opération.

Cependant, les services locaux consultés quant à la réalisation technique du projet ont fait de très sérieuses réserves notamment en ce qui concerne les risques d'inondation, en raison de la configuration du terrain et de la toute proximité de la Rivière des Pluies.

Le projet envisagé me paraît donc d'ores et déjà difficilement réalisable, sa mise à exécution étant subordonnée à l'édification d'ouvrages de protection dont le coût de revient serait très sérieux (25 millions C.F.A. environ).

Etant donc donné tout l'intérêt qu'attache l'Administration Pénitentiaire au transfert de la prison hors du périmètre habituel, je vous serais très obligé de bien vouloir, si possible, reconsidérer la question.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée./.

Signé: NERON.

LE MAIRE. - Je demande au Conseil Municipal de me donner acte de la lecture de cette lettre et je vous demande de vous associer à moi pour regretter cette position des Ponts & Chaussées car ce terrain TINGAPERMAN n'a jamais été inondé.

M. AUBER. - Le motif n'est pas plausible car on construit plus bas contre le bras du "Chadron".